

Journée de la bonne action 2024 – Participation des associations

Conditions à remplir et bulletin d'inscription



Partenaires officiels:



Mouvement
Scout de Suisse

Croix-Rouge suisse



pro infirmis

Partenaires médias:



Une initiative de:



Journée de la bonne action

Le samedi **25 mai 2024** aura lieu la cinquième «Journée de la bonne action» en Suisse. Participez avec votre association et aidez-nous à faire bouger la Suisse sous la devise **«Faisons de bonnes actions ensemble»**. L'idée est d'œuvrer ensemble au bien de tous par de petits gestes ou de grandes actions.

Comment participer en tant qu'association?

- La participation est limitée à une association par magasin.
- Organisez avec Coop une bonne action dans votre magasin Coop préféré.
- Vous trouverez un bulletin d'inscription à la dernière page de ce document. Veuillez le remplir et le remettre au personnel de vente du magasin Coop de votre choix.
- Date limite d'inscription: 18.3.2024.

Qu'est-ce qu'une bonne action?

Une bonne action est une activité en faveur du vivre ensemble ou de l'environnement. C'est une démarche accomplie sur une base volontaire, qui n'attend rien en retour et n'apporte aucun avantage commercial (promotions, remises, etc.). Elle ne doit pas nécessairement avoir un rapport avec le but de l'association. Les représentations ou spectacles gratuits, de même que la collecte de signatures pour une bonne cause, les simples collectes de dons et le recrutement de nouveaux membres, ne sont pas considérés comme des bonnes actions.

Vous manquez d'idées? En voici quelques-unes: offrir aux gens des gâteaux faits maison, les aider à faire leurs courses, gonfler les pneus ou laver leur vélo, construire avec eux des nichoirs pour les abeilles sauvages ou d'autres insectes, bricoler et jouer avec les enfants, ramasser des déchets, laver des pare-brise, améliorer une aire de jeux, organiser un nettoyage de la forêt ou la remise en état d'un sentier de randonnée, planter des arbres, offrir des plantons qu'on a semés soi-même, donner un coup de main dans une maison de retraite, organiser une tombola gratuite avec des lots.

Faire une bonne action, ça vaut le coup!

Coop soutient votre association en lui offrant une carte cadeau d'une valeur de CHF 500.-, qu'elle pourra utiliser pour ses propres besoins ou alors offrir à une institution sociale ou une organisation de protection de l'environnement. Lors de la Journée de la bonne action, l'association profitera d'une forte visibilité à l'échelle locale près de votre magasin Coop préféré, et un panneau d'information indiquant son nom et la bonne action réalisée sera placé dans l'entrée. Vous aurez la possibilité, tout en accomplissant votre bonne action, d'informer les clients Coop sur vos activités et de leur mettre à disposition des flyers afin d'agrandir le cercle de vos membres. Pour encore mieux mettre en avant vos activités, vous pourrez également **utiliser le drapeau et porter la tenue de votre association** (les drapeaux spécifiques à pays ou à un peuple sont interdits).

Une dernière chose: n'oubliez pas de partager votre bonne action sur les réseaux sociaux le 25 mai avec le hashtag **#JourneeDeLaBonneAction!**

Conditions de participation

- Toutes les associations peuvent participer à cette initiative solidaire nationale, à l'exception des partis ou groupements politiques et des organisations ou communautés religieuses.
- Les horaires de votre intervention seront fixés avec le magasin Coop.
- La vente de produits est interdite.
- Si des denrées alimentaires sont distribuées, la législation en la matière doit être respectée (mise à disposition des informations concernant les allergènes).
- Si vous avez prévu de vous installer sur un terrain n'appartenant pas à Coop, vous devrez au préalable demander l'autorisation du propriétaire.
- Coop décline toute responsabilité en cas de dommage lié aux activités organisées par l'association.

Inscription de l'association à la «Journée de la bonne action»

Veuillez remplir intégralement le bulletin d'inscription et le remettre au personnel de vente de votre magasin préféré **au plus tard le 18 mars.**



Nom de l'association.....

Nom et prénom.....

Adresse mail.....

Tél.....

Magasin Coop souhaité.....

Proposition de la bonne action

[illegible]

Nombre de membres de l'association présents (si connu).....

☐ Oui, Coop peut me contacter pour une collaboration future en tant que personne de contact de l'association indiquée ci-dessus.

En s'inscrivant, l'association accepte que les données soient transmises à des tiers à des fins de communication dans le cadre de la «Journée de la bonne action» 2024 uniquement et que le personnel de vente la contacte pour cet évènement.

La participation est limitée à une association par magasin Coop. Nous vous informerons d'ici au **25 mars** si votre association a été retenue pour participer à la Journée de la bonne action dans votre magasin Coop préféré. Bonne chance!